



Les FRANCAS—15 rue de la gare—25700 MATHAY

09.67.47.32.26

francas.mathay@orange.fr



# **REGLEMENT 2016—2017**

**ACCUEILS PERISCOLAIRES**

**RESTAURATION SCOLAIRE**

**ATELIERS PERI EDUCATIFS**

**MERCREDIS LOISIRS**

**VACANCES**

La commune de Mathay, en collaboration avec les Francas du Doubs ont mis en place depuis 2006 un service d'accueils périscolaire et extrascolaire dans le bâtiment situé dans la cour de l'école « Les tilleuls ».

Les Francas, anciennement Francs et Franches Camarades (FFC), nés en 1944, s'affirment comme fédération complémentaire de l'école. Leur vocation est **indissociablement éducative, sociale et culturelle**. Ils agissent pour **l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents** à des **loisirs de qualité**, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de **laïcité** qui, au-delà de la **tolérance**, invite à **comprendre l'autre** pour un **respect mutuel**.

L'action des Francas est guidée par des **valeurs** : humanisme, liberté, égalité, solidarité, laïcité, paix. Cette fédération vise de faire accéder les enfants et les jeunes à une **citoyenneté active**. L'éducation est conçue à la fois comme un projet favorisant la réussite scolaire et l'insertion volontaire dans la société, par la pratique de **loisirs éducatifs** et la valorisation de la diversité des cultures au service du **vivre ensemble**.

La finalité du **projet éducatif** des Francas s'exprime ainsi :

« Avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible. »

A Mathay, ce sont donc ces valeurs qui guident notre action auprès de vos enfants.

Dans ce document, vous trouverez les diverses informations concernant l'accueil de vos enfants (horaires et fonctionnement ; conditions d'inscription ; tarifs et paiements).

Bonne lecture

Céline

## SOMMAIRE

<i>Nous contacter / Nous rencontrer</i>	<i>Page 3</i>
<i>Horaires et fonctionnement</i>	<i>Page 4- 6</i>
<i>Conditions et modalités d'inscription</i>	<i>Page 7</i>
<i>Délai de modification des inscriptions</i>	<i>Page 8</i>
<i>Tarifs et règlement</i>	<i>Page 9</i>
<i>Facturation</i>	<i>Page 10</i>
<i>Vacances</i>	<i>Page 11</i>
<i>Divers</i>	<i>Page 12</i>

## NOUS CONTACTER

Directrice : COT Céline, francas.mathay@orange.fr

Directeur adjoint : BOULET Maxime

Nos locaux : 15 rue de la gare 25700 MATHAY

MDJ, place de l'église 25700 MATHAY

Tél : 09.67.47.32.26 / 06.72.63.85.81

Modification des plannings : [modifications.francas.mathay@orange.fr](mailto:modifications.francas.mathay@orange.fr)

## NOUS RENCONTRER

Vous pouvez rencontrer l'équipe de direction lors des permanences ci-dessous :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>7h30/8h30</b> Maxime	<b>7h30/8h30</b> Maxime	<b>7h30/8h30</b> Maxime	<b>7h30/8h30</b> Maxime	<b>7h30/8h30</b> Maxime
			<b>8h30/11h45</b> Maxime <i>(sur rendez-vous)</i>	
<b>15h15-16h30</b> Céline <i>(sur rendez-vous)</i>	<b>13h30/16h30</b> Céline <i>(sur rendez-vous)</i>		<b>13h30/16h30</b> Céline <i>(sur rendez-vous)</i>	<b>15h15/16h30</b> Céline <i>(sur rendez-vous)</i>
<b>16h45/18h00</b> Céline	<b>16h30/17h30</b> Céline	<b>16h30/18h00</b> Maxime	<b>16h30/18h00</b> Céline	<b>16h45/18h00</b> Céline
				<b>18h00/21h00</b> Maxime <i>(MDJ)</i>

## HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

**Pour le bon fonctionnement de nos accueils, merci de respecter ces horaires :**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>7H30/8H30</b> Accueil périscolaire du matin				
8h30/11h45 ECOLE	8h30/11h45 ECOLE	8h30/11h30 ECOLE	8h30/11h45 ECOLE	8h30/11h45 ECOLE
<b>11H45/13H45</b> Restauration		<b>11H30/13H30</b> Restauration	<b>11H45/13H45</b> Restauration	
13h45/15h00 ECOLE	13h30/16h30 ECOLE	<b>13h30/16h30</b> ACCUEIL DE LOISIRS	13h30/16h30 ECOLE	13h45/15h00 ECOLE
<b>15H00/16H30</b> Ateliers péri- éducatifs				<b>15H00/16H30</b> Ateliers péri- éducatifs
<b>16h30/18h00</b> Accueil périscolaire du soir				

**Nous vous rappelons que seuls les enfants inscrits sur nos listes d'appel peuvent être dans la cour de l'école durant nos horaires d'ouverture.**

## FONCTIONNEMENT:

### Accueil périscolaire du matin :

Nous accueillons vos enfants avant l'école du **lundi au vendredi à partir de 7h30**

Sous la direction de Maxime (directeur adjoint), vos enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique du matin dans le bâtiment des Francas.

C'est le moment du réveil et le début de la journée en collectivité, de ce fait nous ne mettons pas d'atelier en place durant cet accueil. Les enfants jouent, lisent, dessinent, papotent....

A l'ouverture des grilles de l'école, les enfants du primaire sont remis à leurs enseignants dans la cour de récréation alors que les plus petits sont accompagnés à l'école maternelle « La petite sirène » pour y être confiés à leurs enseignantes.

### Restauration scolaire MUNICIPALE :

Nous accueillons vos enfants durant la **pause méridienne uniquement avec repas le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h45.**

Sous la direction de Céline *ou* Maxime, vos enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique de restauration scolaire dans le bâtiment des Francas, ainsi que dans l'annexe et la cour des Tilleuls.

2 membres de l'équipe pédagogique se rendent à la maternelle pour y récupérer les enfants inscrits à l'accueil méridien, et les accompagnent à la restauration scolaire. Les enfants du primaire doivent se rendre dans la cour auprès de l'animateur référent de leur classe.

Le repas (réalisé par l'Aquarelle, suivant les normes diététiques et hygiéniques en vigueur), suivi du brossage de dents (pour ceux qui le souhaitent), s'organise en deux services :

- A partir de 11h45 : maternels, CP, CE1
- A partir de 12h45 : CE2, CM1, CM2

Lorsque les enfants ne sont pas à table, un temps de jeux ou d'animation intervient jusqu'à la reprise des cours. Les élèves de la « petite sirène » sont raccompagnés par des membres de l'équipe pédagogique.

### Ateliers péri-éducatifs :

Nous accueillons vos enfants le **lundi et vendredi de 15h00 à 16h30.**

Sous la direction de Céline,

- les **enfants de maternelle** sont pris en charge dans les locaux de la « petite sirène » par les ATSEM et du personnel Francas. Ils choisissent de participer à un atelier qui leur est proposé (ex : jeux de cour, motricité, puzzle, cuisine, mandala....)

- Les **enfants de l'élémentaire** sont pris en charge dans les locaux des Francas, dans l'annexe ou dans la cour « des tilleuls » par l'équipe pédagogique des Francas. Ils participent à un atelier auquel ils ont été inscrits à l'avance pour une durée de 6 à 7 séances (de vacances à vacances)

*A la sortie des classes à 15h00, trois options pour les élèves les lundis et vendredis :*

- *Ils quittent l'école, sous la responsabilité des parents (obligation d'être accompagné par un adulte pour les élèves de maternelle)*
- *Ils participent aux APE sous la responsabilité des Francas*
- *Ils participent aux APC sous la responsabilité des enseignants (à 15h45, ils quittent l'école ou rejoignent l'atelier auquel ils sont inscrits)*

### **Accueil périscolaire du soir :**

Nous accueillons vos enfants après l'école le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00**

Sous la direction de Céline, vos enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique du soir dans le bâtiment des Francas.

Après le goûter pris en commun et fourni par nos soins, un temps de jeux ou d'animation intervient jusqu'à l'arrivée des parents.

Un espace devoirs est mis à disposition de 17h00 à 17h30 à l'exception du vendredi. Attention il ne s'agit pas d'aide aux devoirs, et les enfants ne peuvent y être contraints.

### **Mercredi loisirs :**

Nous accueillons vos enfants après l'école le **mercredi :**

- **De 11h30 à 13h30 uniquement avec repas**
- **De 11h30 à 16h30 :** avec repas et animation
- **De 13h30 à 16h30 :** les animateurs proposent des activités diverses et variées chaque semaine. Un programme d'activités est distribué aux enfants inscrits, le 1<sup>o</sup> mercredi de chaque trimestre. Il est disponible sur le panneau d'affichage des Francas
- **De 16h30 à 18h00 :** pour les enfants inscrits aux animations dont les familles en font la demande, avec une possibilité de départ échelonné

## CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

### CONDITIONS:

Nous prenons en charge les enfants **qui résident à Mathay** à partir de la **petite section** dont les **parents travaillent**.

*(Ainsi que les familles issues de l'extérieur inscrites les années précédentes)*

#### **Pièces à fournir lors de l'inscription :**

- **dossier annuel d'inscription dûment complété**
- **photocopie du carnet de vaccination.**
- **Approbation du règlement**
- *Le cas échéant, photocopie du jugement de divorce concernant les modalités de garde de l'enfant.*

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.**

N'oubliez pas de nous signaler les changements de situation (adresse, téléphone...)

### MODALITES:

#### **Pour tous les accueils sauf APE**

**Un mail est envoyé** la 1<sup>o</sup> semaine ouvrable de chaque mois; celui-ci contient le planning d'inscription du mois suivant. Le planning est à restituer au plus tard à la date butoir indiquée sous le planning. *Vous pouvez choisir une inscription mensuelle, trimestrielle ou annuelle.*

**Au-delà de cette date, le planning ne sera pas pris en compte** *(les parents n'ayant pas leur planning horaire à cette date doivent le signaler à la directrice).*

#### **Pour les APE**

**Un mail est envoyé** dans le dernier mois du trimestre; celle-ci contient le planning d'inscription du trimestre suivant. il est à restituer au plus tard à la date butoir indiquée. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

**Au-delà de cette date, votre enfant sera inscrit dans un atelier où il reste des places disponibles.**

Si vous n'avez pas d'adresse email, ou pas d'accès à internet, merci de nous le signaler, afin de vous fournir les documents sous format papier.

## DELAIS DE MODIFICATION DES INSCRIPTIONS

Les modifications doivent obligatoirement être faites par écrit (papier ou email). Seule la date de réception par nos soins sera prise en compte.

Sans écrits de votre part, dans les délais suivants, l'accueil sera facturé.

ACCUEIL	JOUR A MODIFIER				
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PERISCOLAIRE DU MATIN	Au plus tard le <b>vendredi</b> précédent	Au plus tard le <b>Lundi</b> précédent	Au plus tard le <b>Mardi</b> précédent	Au plus tard le <b>mercredi</b> précédent	Au plus tard le <b>Jeudi</b> précédent
RESTAURATION SCOLAIRE	Au plus tard le <b>Jeudi</b> précédent	Au plus tard le <b>vendredi</b> précédent	Au plus tard le <b>Lundi</b> précédent	Au plus tard le <b>Mardi</b> précédent	Au plus tard le <b>mercredi</b> précédent
APE	Au plus tard le <b>Lundi matin</b>				Au plus tard le <b>Lundi matin</b>
PERISCOLAIRE DU SOIR	Au plus tard le <b>vendredi</b> précédent	Au plus tard le <b>Lundi</b> précédent	Au plus tard le <b>Mardi</b> précédent	Au plus tard le <b>mercredi</b> précédent	Au plus tard le <b>Jeudi</b> précédent
MERCREDI			Au plus tard le <b>lundi</b>		
VACANCES	Au plus tard le <b>vendredi</b> précédent	Au plus tard le <b>lundi</b> précédent	Au plus tard le <b>Mardi</b> précédent	Au plus tard le <b>mercredi</b> précédent	Au plus tard le <b>Jeudi</b> précédent

**Attention si la structure est fermée le jour indiqué, la modification doit être faite au plus tard le jour ouvert précédent (cas des jours fériés ou de fermeture de la structure)**



## TARIFS

1. Les participations des familles sont perçues par jour et par enfant :
  - par la Commune pour ce qui concerne les repas et l'animation « temps de midi »
  - par les Francas pour ce qui est des autres accueils.
2. Pour les familles qui n'ont pas de coefficient CAF, il sera fait application pour calculer leur coefficient familial de la formule :  $QF = \text{Revenu du foyer avant abattements de l'année } n-2, \text{ divisé par le nombre de parts et divisé par } 12.$
3. Application du tarif  $> 2000$  pour les personnes n'ayant pas communiqué les documents permettant de calculer leur coefficient ou celles ne cotisant pas au régime général.

	<400	400 à 775	776 à 1100	1101 à 1400	1401 à 2000	>2000	EXTERIEURS
<b>Matin</b> 7h30-8h30	1.02€	1.18€	1.27€	1.42€	1.44€	1.48€	1.57€
<b>Restauration</b> 11h45-13h45	3.65€	5.50€	6.50€	8.35€	8.55€	9.00€	9.38€
<b>Soir</b> 16h30-18h00	1.53€	1.77€	1.89€	2.13€	2.15€	2.21€	2.36€
<b>APE</b> 15h00-16h30	1.00€	1.00€	1.00€	1.00€	1.00€	1.00€	1.00€
<b>Mercredi,</b> 11h30-13h30	3.65€	5.50€	6.50€	8.35€	8.55€	9.00€	9.38€
<b>Mercredi</b> 13h30-16h30	3.06€	3.54€	3.81€	4.26€	4.32€	4.44€	4.71€
<b>Mercredi</b> 11h30-16h30	5.69€	5.90€	9.04€	11.19€	11.43€	11.96€	12.52€
<b>Mercredi</b> 16h30-18h00	1.53€	1.77€	1.89€	2.13€	2.15€	2.21€	2.48€

## ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade, vous devez contacter les Francas pour prévenir de son absence. Nous vous rappelons que nous sommes indépendants de l'école.

Si l'absence excède 1 jour, merci de fournir le certificat médical, afin que nous puissions déduire les journées d'absence de la facture, à l'exception du 1<sup>er</sup> jour qui reste dû.

## FACTURATION

### Restauration scolaire MUNICIPALE :

La **facture** de la restauration scolaire est établie, par la municipalité, à terme échu et est envoyée par la poste. Celle-ci est à régler **à la perception de Pont-de-Roide**.

Vous seront facturés les repas et les frais de garde inscrits dans le planning de réservation en tenant compte des modifications faites dans les délais précités.

- pour les sorties et séjours organisés par l'école, les accueils seront annulés par nos soins **aucun pique-nique n'est pris en charge**.
- en cas d'absence des enseignants (y compris grève), il vous appartient de faire les modifications nécessaires.

En cas de non-paiement signalé par la Perception, les inscriptions suivantes seront prises en compte uniquement avec le règlement en espèce à l'inscription.

**En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Adjointe chargée des affaires périscolaires, Mme Lydie TAVERDET.**

Pour toute réclamation merci de vous adresser à la directrice des Francas.

### Autres accueils :

La **facture** mensuelle de ces accueils est établie, par les Francas, à terme échu et est transmise par mail la première semaine de chaque mois. Celle-ci est à régler aux **Francas de MATHAY**, par chèque de préférence. *(Nous acceptons aussi les espèces)*

Les accueils réservés dans le planning d'inscription vous seront facturés en tenant compte des modifications faites dans les délais précités.

En cas de non-paiement après rappel, les inscriptions suivantes ne seront pas prises en compte tant que les factures précédentes ne seront pas soldées.

**En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice des Francas.**

## **APE** :

La **facture** des APE est établie, par les Francas, à terme échu et est transmise par enveloppe la dernière semaine de chaque période (avant les vacances). Celle-ci est à régler aux **Francas de MATHAY**, par chèque de préférence (à remettre dans l'enveloppe). Les accueils réservés dans le planning d'inscription vous seront facturés en tenant compte des modifications faites dans les délais précités.

En cas de non-paiement après rappel, les inscriptions suivantes ne seront pas prises en compte tant que les factures précédentes ne seront pas soldées.

**En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice des Francas.**

## **LES VACANCES**

Durant les vacances nous accueillons les enfants et les jeunes à partir de 4 ans.

*(Attention, nous ne disposons pas de salle de sieste)*

A chaque période de vacances une plaquette d'informations est distribuée par le biais des écoles (ou disponible au bureau et à la MDJ pour les collégiens et lycéens)

Celle-ci contient :

- Les dates d'ouverture
- Les modalités d'inscription
- Les tarifs
- Le programme prévisionnel d'animation

Le centre de loisirs fonctionnera durant:

- les congés d'automne : du jeudi 20 au vendredi 27 octobre et le mercredi 2 novembre 2016.
- les congés d'hiver : du lundi 19 au vendredi 23 février 2017.
- Les congés de printemps : du lundi 9 au vendredi 20 avril (à l'exception du lundi 16)
- Au mois de juillet (les dates d'ouverture pour l'année 2017 ne sont pas encore définies)

Attention, concernant les jours fériés pendant les vacances :

- S'il s'agit d'un mardi, la structure est fermée le lundi
- S'il s'agit d'un jeudi, la structure est fermée le vendredi

## DIVERS

✓ **Assurance et responsabilité civile :**

Une assurance responsabilité civile est contractée par l'association en complément de l'assurance extrascolaire de votre enfant. Les informations concernant cette dernière doivent être portées sur la fiche de renseignement.

Le centre de loisirs est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture. Un enfant ne peut partir avec un adulte, autre que le responsable légal, que si le nom de cette personne a été spécifié au préalable.

Pour des questions de sécurité, un enfant ne peut pas quitter le centre de loisirs seul ni accompagné d'un mineur, sauf autorisation écrite du responsable.

✓ **Alimentation**

Nous fournissons les repas et les goûters.

Les repas sont élaborés et livrés en liaison chaude par le restaurant l'Aquarelle de PONT-DE-ROIDE.

✓ **Prescriptions médicales :**

Si votre enfant a un traitement médical, il est impératif de nous fournir l'ordonnance. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas lui administrer son traitement.

✓ **Confort et hygiène**

Pour le confort des enfants inscrits à nos différents accueils (hors APE) merci de fournir une paire de chaussons. Concernant les enfants qui prennent leur repas dans notre structure, les parents qui le souhaitent peuvent fournir une brosse à dents et du dentifrice, un temps est prévu pour le brossage des dents après chaque repas.

*A nous remettre avec le dossier d'inscription.*

## APPROBATION DU REGLEMENT

Accueil de loisirs sans hébergement des Francas de MATHAY

Je soussigné (e).....

Responsable légal de l'enfant / des enfants :

- .....
- .....
- .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la structure et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à ....., le .....

*Signature*